

**Cent soixante-septième session**

167 EX/5  
PARIS, le 7 août 2003  
Original anglais

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LE SUIVI DES DECISIONS  
ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXECUTIF A SES SESSIONS ANTERIEURES**

**RESUME**

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions adoptées par le Conseil à ses précédentes sessions.

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Page</u>
<b>Décision 164 EX/7.1.2 : <i>L'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel – 2002</i>.....</b>	<b>1</b>
<b>Décision 166 EX/3.5.1 : <i>Contribution de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)</i> .....</b>	<b>5</b>
<b>Décision 165 EX/9.3 : <i>Relations avec des partenaires dans les Etats membres : utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO</i>.....</b>	<b>7</b>

## Décision 164 EX/7.1.2

### *L'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel - 2002*

1. L'idée d'élaborer un projet spécial à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel figure au paragraphe 04110 du document 31 C/5. Quelques jours après la clôture de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 21 novembre 2001, la résolution 56/8 proclamant l'année 2002 Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, et invité l'UNESCO à être le chef de file pour cette Année. A sa 164<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif, par sa décision 164 EX/7.1.2, a demandé au Directeur général de lui faire rapport à sa 167<sup>e</sup> session sur la mise en oeuvre de cette décision.
2. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies a été adoptée après l'approbation du Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5). Le Secrétariat a dû réagir au fait que la préparation du programme d'une Année internationale et la distribution de l'information, au sein du système des Nations Unies, aux Etats membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à la communauté scientifique et aux médias prennent normalement un an, comme cela avait été le cas pour l'Année internationale de la culture de la paix en 2001. Néanmoins, fort de l'expérience acquise dans la préparation et l'exécution des activités de l'année 2001, le Secrétariat a été en mesure de raccourcir les préparatifs à quatre mois et d'organiser le lancement officiel de l'Année lors d'une conférence au Siège de l'ONU le 3 avril 2002.
3. Le Directeur général a proposé de centrer les activités de cette Année sur **les deux thèmes principaux du "dialogue" et du "développement"**, et prévu trois grands objectifs pour cette Année : intensifier l'exécution des programmes, activités et projets destinés à promouvoir et à protéger le patrimoine culturel mondial ; promouvoir l'éducation et sensibiliser l'opinion au respect du patrimoine culturel national et mondial ; encourager les contributions volontaires pour financer et appuyer les activités destinées à promouvoir et protéger le patrimoine culturel national et mondial. Le Directeur général a mis en place une équipe spéciale intersectorielle, et le Bureau exécutif du Secteur de la culture a assuré le secrétariat de cette Année.
4. La première tâche a été la publication de **documents d'information sur l'Année** sous la forme d'un dossier expliquant les trésors et la diversité du patrimoine culturel. On y décrit une vingtaine de manifestations différentes de ce patrimoine, des sites du patrimoine culturel à l'artisanat, au patrimoine numérique, aux traditions orales et aux sports et jeux traditionnels ; et on y résume les programmes élaborés par l'UNESCO dans ces domaines depuis plus de 50 ans. En proposant une notion ouverte de patrimoine culturel, qui peut viser de nouveaux contenus et proposer de nouvelles interprétations car elle reflète une culture vivante plutôt qu'une image sclérosée du passé, ce dossier a remporté un succès considérable auprès des commissions nationales et des ONG. Il a permis de sensibiliser l'opinion au caractère indivisible des expressions matérielles et immatérielles du patrimoine culturel, protégeant les cultures et le dialogue entre elles. Cette notion est aussi transmise par le logo conçu pour cette Année, qui exprime de manière calligraphique et concrète l'idée fondamentale de "culture, miroir de l'humanité". Le succès et les répercussions de ce dossier d'information, qui a aussi été affiché sur l'Internet, se mesurent également au très grand nombre de demandes d'utilisation du logo de l'Année, non seulement par les autorités nationales mais aussi par de nombreuses organisations de base dans toutes les régions, de même que par des offres continues de traduction de la documentation en langues locales. Plusieurs pays ont lancé des campagnes nationales pour cette Année et créé des sites spécifiques sur l'Internet à cette fin.

5. Le Secrétariat a publié et constamment mis à jour un calendrier de l'Année, avec des références à quelque 300 initiatives aux niveaux national, régional et international. Les campagnes nationales destinées à sensibiliser l'opinion publique aux valeurs du patrimoine mondial ont notamment pris la forme d'expositions, de festivals, de concours photographiques, de compétitions entre jeunes, de remises de prix pour la conservation de monuments et dans des disciplines artistiques ; on a aussi frappé des médailles commémoratives, émis des timbres postaux, préparé des dossiers et des publications sur le patrimoine national. Plusieurs pays ont lancé des journées, des semaines ou des mois du patrimoine national avec entrée libre dans les musées et sites, conférences, causeries et émissions de radio et de télévision. Des ONG ayant des relations officielles avec l'UNESCO ont lancé la campagne *Patrimoine et culture de la paix* afin de faire fond sur le patrimoine local pour sensibiliser l'opinion et engager l'action en faveur d'une culture de la paix.

6. L'accent a en particulier été mis sur les grandes conférences régionales et internationales afin de faire progresser le consensus international sur la façon **de protéger et de sauvegarder efficacement le patrimoine culturel** tout en abordant la notion de patrimoine culturel dans une perspective globale et holistique. L'événement principal a été le Congrès international sur le thème *Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune*, qui a eu lieu à Venise en novembre 2002, en coopération avec les autorités italiennes. Neuf ateliers associés à cette célébration du 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de 1972 ont rassemblé plus de 600 participants. L'accent a été mis sur la nécessité pour l'UNESCO de renforcer son action de conservation de notre patrimoine mondial, en partenariat avec les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*, avec la société civile et le secteur privé, d'où la nouvelle Initiative de partenariat pour le patrimoine mondial qui a été lancée pour une première période allant de 2002 à 2007 et centrée en particulier sur les partenariats public-privé. En juin 2003, les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial étaient au nombre de 176, dont 12 depuis 2001. Dans le même ordre d'idées, il y avait au total 754 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en juillet 2003, dont 582 sites culturels.

7. En septembre 2002, l'UNESCO a organisé la **troisième Table ronde des ministres de la culture** sur *Le patrimoine immatériel, miroir de la diversité culturelle à Istanbul*, à la généreuse invitation des autorités turques. Des représentants de 110 pays, dont 71 ministres de la culture, et de neuf organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont participé à ces deux journées de réunion à l'issue desquelles a été adoptée la *Déclaration d'Istanbul*, contenant un ensemble de principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et visant à établir une solidarité internationale dans ce domaine. Dans ce contexte, l'idée de rédiger une **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** a été approuvée.

8. Au cours de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, la rédaction de cette Convention a été un objectif primordial de l'UNESCO, afin de mettre sur pied un cadre normatif pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui pourrait à terme devenir aussi efficace que la Convention du patrimoine mondial de 1972 pour le patrimoine culturel et naturel matériel. Au cours de l'Année, une série de réunions d'experts a été organisée afin d'élaborer une définition de travail du "patrimoine culturel immatériel" ainsi qu'un glossaire. En septembre 2002, au cours de trois réunions intergouvernementales d'experts, un projet de convention a été élaboré et il sera présenté à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 32e session en 2003.

9. Au cours de l'Année, les préparatifs en vue d'une deuxième "**Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité**" ont eu lieu et 66 dossiers de candidatures ont été reçus avec la participation de plus de 70 pays de toutes les régions. Une aide préparatoire a été accordée à 41 projets pour des services d'experts, l'organisation de réunions aux niveaux local et national, des consultations et la fourniture d'inventaires de listes indicatives, des

ateliers et des séminaires, ainsi que la compilation de la documentation requise et la réalisation de travaux sur le terrain.

10. Enfin, dans le domaine du patrimoine immatériel, un partenariat avec Discovery Channel a permis de produire une série de courts métrages (sketches) sur neuf langues en voie de disparition dans différents pays et le Bureau de l'UNESCO à Beijing a réalisé 33 heures d'enregistrement vidéo consacrées aux langues she et mandchou.

11. Dans de nombreux projets opérationnels hors Siège, l'UNESCO a montré que le patrimoine culturel peut être un instrument de paix et de réconciliation en organisant des activités de réconciliation intercommunautaire, en mettant l'accent sur la sauvegarde conjointe du patrimoine touché par les conflits. Au premier plan de ces activités, on citera le programme de sauvegarde et de mise en valeur du site d'Angkor (Cambodge). Parmi ces activités, on citera en outre un atelier pour des spécialistes de la conservation originaires de Géorgie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan, la sauvegarde de sites culturels en République démocratique populaire de Corée avec l'appui de la République de Corée, le lancement des travaux de reconstruction du Vieux Pont de Mostar en Bosnie-Herzégovine avec l'aide de la Banque mondiale, une mission d'experts au Kosovo pour évaluer et élaborer des recommandations sur la situation et la sauvegarde du patrimoine des différentes communautés, la formation de spécialistes des musées au Timor oriental dans le cadre du projet visant à créer le Centre culturel et le Musée national du Timor oriental, la mise en place du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'Afghanistan, une attention particulière étant accordée à la remise en état du Musée de Kaboul et des sites de Bamiyan, Hérat et Jam, et des études en vue de restaurer deux monuments - l'un orthodoxe, l'autre musulman - en République de Chypre.

12. Dans le but de **promouvoir le dialogue interculturel** et d'encourager une convergence positive entre les cultures par la présentation et la reconnaissance d'un patrimoine commun et d'identités plurielles, l'UNESCO a veillé au patrimoine matériel et oral d'Afrique et des Caraïbes, en particulier pour ce qui est de la traite des esclaves, afin de créer des musées de l'esclavage en Angola, en République-Unie de Tanzanie et au Libéria et de concevoir des itinéraires de tourisme culturel réunissant des traditions orales liées à la tragédie. Ce travail alimentera directement le programme pour 2004, proclamée par les Nations Unies "Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition". Dans le cadre du Plan Arabia qui s'efforce d'encourager le dialogue interculturel avec la région arabe, un film sur le patrimoine culturel arabe a été produit. En ce qui concerne la région méditerranéenne, le projet intitulé "La navigation du savoir" a été lancé en mai 2002. Subventionné par l'Union européenne, il rassemblera des scientifiques de neuf pays, qui ont des préoccupations communes concernant le patrimoine culturel subaquatique et les arsenaux historiques de la Méditerranée menacés d'abandon.

13. Grâce à des projets éducatifs, l'UNESCO s'est efforcée de mobiliser les jeunes afin de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel tout en renforçant le dialogue interculturel. Au cours de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, on a veillé en particulier à distribuer largement du matériel éducatif sur le patrimoine. Le dossier pédagogique "Le patrimoine mondial et les jeunes" a été traduit dans plus de 20 langues et est utilisé localement par les enseignants. Huit séminaires de formation des enseignants et une conférence internationale ont été organisés à Assouan et au Caire. L'Organisation a aussi créé un site Internet sur l'éducation artistique en milieu scolaire et extrascolaire, qui regroupe les conclusions de consultations régionales en Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique et région arabe, afin d'aider les décideurs aux niveaux national et régional à élaborer leurs politiques artistiques.

14. Convaincue que la notion de culture et en particulier **le patrimoine culturel est une condition du développement durable**, l'UNESCO a exécuté divers projets liés au thème

transversal *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté*. Il s'agit notamment des projets suivants :

- développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement afin d'éliminer la pauvreté grâce au tourisme, à la réduction de l'exode rural et à la préservation du patrimoine culturel et naturel ;
- stratégie pour le développement durable du tourisme au Sahara visant à faire de la réduction de la pauvreté au Sahara une des stratégies de développement du tourisme dans 10 pays ;
- l'artisanat traditionnel comme promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres, visant à offrir à des enfants et des jeunes défavorisés des compétences dans la fabrication d'objets d'artisanat traditionnels, en leur faisant mieux connaître leur patrimoine culturel ;
- formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable, centré sur les jeunes chômeurs, essentiellement dans les communautés rurales ayant un potentiel de développement du tourisme durable concernant le patrimoine dans certains pays des Caraïbes .

15. L'Assemblée générale des Nations Unies a consacré une journée de réunions plénières lors de sa cinquante-septième session, le 4 décembre 2002, à la clôture de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel. Des représentants des Etats membres de toutes les régions ont pris la parole et réaffirmé l'importance symbolique de cette Année. Ils ont en particulier souligné la responsabilité commune vis-à-vis du patrimoine culturel, son rôle dans la promotion de la compréhension mutuelle et de la réconciliation entre l'histoire et les temps modernes, ainsi que la fonction importante des communautés locales dans sa préservation. Ils ont en outre souligné qu'il fallait faire de nouveaux progrès dans la protection juridique internationale du patrimoine culturel et demandé que soient élaborées des stratégies internationales et une action concertée pour sa sauvegarde. A la suite de ce débat, l'Assemblée générale a adopté la résolution A/RES/57/158 réaffirmant, notamment, qu'il importe de continuer à mettre au point des mécanismes internationaux pour sauvegarder et protéger le patrimoine culturel mondial, en encourageant l'UNESCO à étudier les moyens d'intensifier la coopération internationale à cet égard. La résolution invite aussi le Directeur général de l'UNESCO à venir présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, une synthèse des activités menées durant l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel.

16. Dans le but de mobiliser le soutien en faveur de l'action de l'UNESCO, un déjeuner de presse a été organisé au Siège de l'ONU avec la participation de représentants de 15 Etats membres qui financent généreusement des projets opérationnels de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité grâce à des contributions extrabudgétaires. En outre, une exposition de photographies sur certains sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, sur le thème "Notre passé, notre avenir", a été organisée en coopération avec la mission de la République populaire de Chine auprès de l'ONU.

17. Les résultats de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel ne peuvent pas être mesurés immédiatement, mais on peut affirmer qu'elle a offert une excellente occasion de sensibiliser les parties prenantes de l'UNESCO à l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel. Au cours de cette Année, plusieurs pays ont annoncé de nouvelles contributions extrabudgétaires à l'UNESCO, reconnaissant l'expertise exceptionnelle de l'Organisation et son rôle central dans la coordination des efforts internationaux en vue de sauvegarder le patrimoine culturel.

### Décision 166 EX/3.5.1

#### *Contribution de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)*

1. Par sa décision 166 EX/3.5.1, le Conseil exécutif, ayant examiné le document 166 EX/19 sur la contribution de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information (Genève 2003 et Tunis 2005), "... encourage le Directeur général à continuer d'associer de près les organisations non gouvernementales et la société civile au processus du SMSI ; et prie le Directeur général de lui rendre compte, à sa 167<sup>e</sup> session, des consultations qui auront eu lieu et des recommandations élaborées en vue du SMSI et, à sa 169<sup>e</sup> session, des résultats de la réunion du Sommet tenue à Genève".
2. Au cours de la période considérée, l'Organisation a continué à participer activement aux préparatifs du SMSI. L'UNESCO, qui était représentée à toutes les réunions de préparation du SMSI, y compris à la deuxième réunion du Comité préparatoire du SMSI (Genève, 17-28 février), a également assuré une forte présence au cours de la Conférence régionale panarabe pour le SMSI qui a eu lieu du 16 au 18 juin au Caire (Egypte). Les participants à la dixième Conférence quadriennale et statutaire des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Afrique (Yaoundé, 2-7 juin 2003) ont été informés des préparatifs du Sommet au cours d'une séance de travail spéciale.
3. Du 15 au 18 juillet 2003, l'UNESCO a accueilli la réunion intersessions du SMSI qui a regroupé plus de 700 participants, représentants gouvernementaux et observateurs d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales internationales, de la société civile et du secteur privé, pour mettre au point les documents de travail préparatoires au projet de déclaration de principes et projet de plan d'action.
4. Avant la réunion, l'UNESCO a fourni des observations approfondies sur ces deux textes et informé les délégations permanentes des Etats membres auprès de l'UNESCO de cette contribution qui était basée sur le concept de sociétés du savoir plutôt que sur celui d'une société mondiale de l'information. Le document était centré sur les principes clés que l'UNESCO considère comme indispensables à l'avènement de sociétés équitables du savoir, à savoir la diversité culturelle et linguistique, l'égalité d'accès à l'éducation, l'accès universel à l'information et la liberté d'expression.
5. Dans le cadre de ses activités destinées à apporter une contribution intellectuelle au processus du Sommet, l'UNESCO a lancé une série de publications (disponibles en anglais et en français) destinées à servir de base à l'étude des questions qui préoccupent l'UNESCO en ce qui concerne la société de l'information.
6. L'UNESCO est devenue codirectrice, avec l'UIT et la FAO, de l'Equipe spéciale sur les TIC du Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE). Dans ses efforts de mobilisation en vue du SMSI, les tâches clés de cette Equipe spéciale sont de coordonner et de faciliter l'intégration des questions de parité dans le SMSI, et d'accroître la visibilité des activités des Nations Unies dans le domaine de la parité et des TIC. L'Equipe spéciale a reçu du IANWGE le mandat plus spécifique de faciliter les activités des Nations Unies dans la période précédant le SMSI, de coordonner les manifestations conjointes des Nations Unies lors du Sommet, de rédiger des fiches documentaires basées sur les thèmes du SMSI et de préparer une publication sur *Les aspects de la société de l'information du point de vue de la parité* pour le Sommet de 2005 à Tunis. Un forum électronique a été mis en place par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) qui est opérationnel. Un document sur *La parité et la société de l'information* a été préparé et constitue l'une des contributions de l'UNESCO au SMSI.

7. Enfin, l'UNESCO, par l'intermédiaire du Sous-Directeur général pour la communication et l'information, a été nommée membre du Groupe consultatif international (IAP) de la plate-forme "ICT4D", événement parallèle important du SMSI, chargé en particulier du thème prioritaire "Mise en valeur des capacités humaines et renforcement des capacités" (éducation formelle et non formelle, développement des compétences, apprentissage électronique).



**Décision 165 EX/9.3*****Relations avec des partenaires dans les Etats membres :  
utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO***

1. Les mesures ci-après ont été prises suite à l'examen, par le Conseil exécutif à sa 165e session, du rapport du Directeur général sur les progrès accomplis dans l'élaboration des directives pour la sélection de partenaires dans les Etats membres, y compris la réglementation de l'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO par ces partenaires (165 EX/37 et 165 EX/51 Partie II).
2. En février 2003, le Secrétaire général de l'ONU a créé un groupe de haut niveau chargé d'examiner les relations entre le système des Nations Unies et la société civile, y compris les parlementaires et le secteur privé. Ce groupe, présidé par l'ancien président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, examinera également les directives pertinentes du système des Nations Unies. Un premier rapport sur les résultats des travaux de ce groupe devrait être publié au premier semestre de 2004.
3. En attendant ce rapport, qui aura probablement une incidence sur les politiques pertinentes de l'UNESCO, plusieurs mesures ont été prises par le Secrétariat afin d'améliorer le cadre réglementaire des relations de l'UNESCO avec ses partenaires, y compris la réglementation de l'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO par ses partenaires :
  - (i) lors de récents séminaires de formation, les commissions nationales ont été sensibilisées à leur rôle crucial dans l'instauration de partenariats au niveau national et dans le suivi de l'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO dans les Etats membres ; des propositions spécifiques pour des directives pertinentes ont été faites par les commissions nationales ;
  - (ii) en coopération avec le Conseiller juridique, plusieurs commissions nationales ont été informées qu'elles devaient prendre des mesures contre des utilisations abusives du nom et de l'emblème de l'UNESCO dans certains Etats membres ;
  - (iii) au sein du groupe de travail qui vient d'être créé entre l'UNESCO et la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO, la Fédération a été sensibilisée à la nécessité de protéger le nom et l'emblème de l'UNESCO symbolisant un temple ;
  - (iv) en coopération avec le Bureau de l'information du public, un mandat a été élaboré pour sous-traiter des services de spécialistes chargés d'élaborer une identité graphique de l'Organisation ;
  - (v) à la prochaine réunion des coordonnateurs du système des Nations Unies pour les relations avec le secteur privé qui sera accueillie par l'UNESCO, les expériences acquises au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'application de directives de partenariat seront examinées ;
  - (vi) les dispositions pertinentes dans le Manuel de l'UNESCO (parrainage, partenariats) font actuellement l'objet d'une révision.